



DECLARATION PREALABLE DES CONFEDERATIONS FO ET CFDT

Présentée à l'occasion de l'Assemblée Plénière de la Commission Nationale d'Action Sociale le 04 février 2013

Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et messieurs les directeurs, Mesdames et messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Au nom des représentants du personnel, membres du bureau de la Commission Nationale d'Action Sociale, je voudrai vous dire, Monsieur le Ministre, que nous sommes particulièrement honorés de votre présence aujourd'hui. Au delà de la symbolique, nous la considérons comme la marque d'un attachement profond au dialogue avec les partenaires sociaux sur un sujet que nous voulons rassembleur, à savoir l'action sociale et l'accompagnement des personnels du Ministère de l'Intérieur.

Et nous vous formulons le vœu, même si la période officielle est écoulée depuis peu, de pleine réussite dans la conduite de vos projets personnels bien sur, mais également de vos projets susceptibles de nous engager dans la voie de l'amélioration des conditions de vie socioprofessionnelles de l'ensemble des agents qui relèvent désormais de votre haute autorité, à savoir les personnels du Ministère de l'Intérieur.

Nous sommes réunis pour une session entièrement consacrée à nos politiques de solidarité. En cette période de crise économique et sociale qui n'épargne personne, et surtout pas les personnels du ministère de l'intérieur, il nous paraît important d'attirer votre attention sur le rôle et l'action des instances et des multiples partenaires qui composent le tissu social du ministère de l'intérieur, pour montrer la richesse et l'intensité des politiques sociales menées en faveur de nos agents dans le respect des spécificités de nos métiers.

Pour cette raison et dans un contexte de réflexion sur l'évolution de l'action sociale au niveau interministériel, nous souhaitons vous affirmer notre attachement au maintien et au renforcement d'une action sociale dédiée au Ministère de l'Intérieur. Il convient de poursuivre une politique de solidarité exclusivement consacrée à la prise en considération des contraintes et des risques liés à l'exercice de nos professions.

Notre action sociale est bien loin de l'image qu'on lui prête parfois en la réduisant à la distribution de prestations. Elle est riche et diversifiée, ses acteurs sont multiples et variés. Ils ne relèvent pas tous de l'action sociale institutionnelle mais ils œuvrent depuis bien avant la constitution des deux sous directions de l'action sociale que nous connaissons et ils ont très largement contribué à l'évolution de nos politiques actuelles depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Ils ne bénéficient malheureusement pas toujours d'une reconnaissance à la hauteur de leur histoire, de leur engagement. Nous faisons référence à nos partenaires mutualistes et sociaux qui d'ailleurs ont été retirés des instances de concertations nationales et départementales alors même que leur expertise nous paraît essentielle et indispensable. Pourtant ils interviennent directement, concrètement auprès des personnels en situation de dépendance, de handicap, ou de vulnérabilité sociale.

Nous sommes actuellement exposés à la fois à la contrainte budgétaire et à la dégradation de la situation sociale. Face à cette double tension, nous ne voulons pas nous replier, bien au contraire. Nous préférons qualifier **d'investissement humain** toutes les dépenses sociales et nous souhaitons leur augmentation. Ce choix relève du champ des valeurs bien entendu mais aussi de la conviction selon laquelle cohésion sociale et développement se nourrissent l'un de l'autre.

Or nous avons été soumis ces dernières années à de multiples réformes qui correspondaient davantage à la régression qu'au développement sans jamais associer dans les débats le volet social sur le fond.

Ce contexte de profusion de textes législatifs et réglementaires, de renforcement d'exigences en termes de résultats mesurables, a largement dépossédé les acteurs sociaux de leurs compétences en matière d'initiative. Il a également accrut de manière significative les tensions auxquelles sont soumises les instances de concertation dans les débats sur les conditions de mise en œuvre de la politique sociale. Mais ces tensions ne relèvent pas uniquement de la conjoncture, elles peuvent s'accentuer ou se desserrer en tout ou partie selon la capacité que nous aurons ensemble à trouver un juste équilibre entre initiative et repli, entre investissement et économie, entre audace et timidité.

Nous avons précisément opté pour l'initiative et pour cette raison, nous avons souhaité la mise en place de 5 groupes de travail chargés de porter une réflexion sur la restructuration de l'action sociale ministérielle, de présenter des propositions visant une amélioration des dispositifs liés aux thématiques du logement, de la restauration, de la petite enfance et des barèmes applicables à la délivrance des prestations.

Les groupes de travail constitués, réunis à de multiples reprises au cours de l'année écoulée, sont en mesure de présenter un certain nombre de conclusions. Il s'agit à présent pour nous d'en évaluer la pertinence et d'effectuer des choix. Notre instance est un lieu de débat et de concertation certes, mais nous sommes également habilités à prendre des décisions, l'administration conservant bien évidemment l'opportunité de les appliquer ou non.

Nous voulons souligner que le travail réalisé est le fruit d'une participation active de l'ensemble des membres de notre assemblée, représentants de l'administration que nous associons volontiers et que nous remercions pour la qualité de leur expertise technique et la richesse de leurs interventions. Également de tous les représentants des personnels qui ont contribué à la réalisation des conclusions que nous devrons étudier ensemble pour une amélioration des dispositifs de délivrance des prestations, afin de rendre notre action sociale plus efficiente et plus proche des attentes de l'ensemble des personnels qui composent le ministère de l'intérieur, administratifs comme policiers, contractuels comme statutaires, actifs comme retraités.

Et nous, représentants des personnels, nous avons le devoir de défendre solidairement leurs droits et de travailler à l'amélioration de leurs conditions de protection sociale sur ce qui relève de l'activité professionnelle comme sur ce qui relève de la vie privée car, avant d'être des agents de l'État, nous sommes aussi des citoyens, des maris, des épouses, des parents et des enfants que la vie n'épargne pas plus que tout autre.

C'est précisément l'état d'esprit qui nous a animé tout au long des débats et des travaux qui se sont tenus au cours de l'année 2012. C'est dans cet état d'esprit que les représentants des personnels membres du bureau ont souhaité vous présenter ces conclusions. Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu favorablement à notre invitation.

Les débats qui vont suivre permettront à chacun de s'exprimer librement mais il nous semble important, en liminaire, de vous préciser justement nos principales propositions de résolutions au titre des confédérations Force ouvrière et CFDT, qui relèvent bien évidemment des conclusions des groupes de travail.

Concernant la restructuration de l'action sociale ministérielle, le groupe de travail a été constitué dans le cadre d'une réflexion générale portée par la fonction publique d'État au sujet d'une évolution de la gouvernance de l'action sociale au niveau interministériel.

Nous sommes particulièrement attachés au maintien et au renforcement d'une action sociale ministérielle qui préserve notre histoire, notre culture et surtout la spécificité de nos métiers.

Nous voulons que l'action sociale soit élevée au rang de l'opérationnel, que sa gouvernance ne souffre d'aucune contrainte de périmètre, qu'elle soit universelle et obligatoire.

Nous voulons l'amélioration des dispositifs de délivrance des prestations d'action sociale et des moyens mis en œuvre pour la prévention des risques psychosociaux. Dans ce cadre, nous estimons que les groupes de travail mis en place par la CNAS constituent le prolongement de la volonté de notre groupe de travail sur les thématiques institutionnelles.

Nous voulons enfin que soient renforcées les capacités d'initiatives pour le développement de l'action sociale à l'échelon délocalisé des départements par une augmentation des moyens alloués aux commissions locales d'action sociale. Pour être précis, nous voulons l'augmentation des budgets déconcentrés d'initiatives locales.

Concernant la restauration, avec quelques 12,5 millions d'€uros, elle constitue la deuxième ligne de dépenses de notre politique en termes d'action sociale et il demeure malgré tout beaucoup trop de sites géographiques qui ne disposent d'aucune solution de restauration. Alors nous voulons dresser un état des lieux de la situation actuelle, recenser les sites qui ne bénéficient pas de la proximité d'un espace de restauration administrative.

Nous voulons finaliser la cartographie des espaces sociaux de restauration et nous voulons une prise en charge en temps réel de l'expression des besoins exprimés par les départements qui ont répondu à la circulaire diffusée à notre demande l'an dernier.

Nous voulons travailler à la mise en œuvre de solutions alternatives afin que les agents puissent être traités de manière égalitaire et équitable. Dans ce cadre, nous souhaitons étudier les dispositifs de mise en place de distributeurs de plateaux repas.

Enfin, nous voulons la mise en place d'un dispositif de prise en charge totale ou partielle du coût du repas servi dans les structures de restauration pour venir en aide aux personnes en grande détresse financière, qui n'ont même plus les ressources nécessaires pour se nourrir. Et c'est cela, pour nous, la restauration sociale.

Concernant le logement, avec quelques 21,5 millions d'Euros, elle constitue la première ligne de dépenses ainsi qu'une des priorités exprimées par les agents du Ministère de l'Intérieur.

Au delà du caractère social, le logement doit constituer une véritable démarche d'accompagnement des personnels notamment dans le cadre de leur première installation qui s'effectue principalement sur la région de l'Île de France.

Nous souhaitons pouvoir établir un recensement du parc immobilier accessible aux personnels du ministère de l'Intérieur, notamment les logement sociaux réservés aux agents de l'Etat.

Nous estimons que l'accession à la propriété est le meilleur moyen de fidéliser durablement les personnels sur les régions considérées comme étant secteurs difficiles. Il nous paraît nécessaire de développer les dispositifs déjà existants, de les rendre plus accessibles et plus attractifs.

Nous souhaitons donc logiquement une augmentation du montant du prêt à taux zéro et l'extension géographique de son champ d'attribution. Dans le même esprit, Nous voulons étudier les dispositifs de location accession à la propriété déjà proposés par certains bailleurs sociaux.

Enfin, nous voulons la mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence parce que, aujourd'hui encore, nous avons malheureusement des agents en telle précarité qu'ils ne disposent même plus d'un toit pour s'abriter.

Concernant les barèmes applicables à la délivrance des prestations sociales, sujet vraisemblablement le plus technique et sensible abordé tant en terme d'évaluation budgétaire qu'en terme d'accessibilité aux agents. Nous voulons l'abrogation de la circulaire du 18 décembre 1992 relative au système de quotient familial pour le calcul des subventions de séjours d'enfant car elle n'est plus appliquée en raison de son obsolescence.

Nous voulons la mise en place d'un nouveau système de quotient familial applicable à l'ensemble des agents du ministère, en lieu et place de la seule référence à l'indice 489 au delà duquel ils ne peuvent pas percevoir les prestations.

Dans l'étude des projets de nouveaux barèmes, nous voulons que soient retenus les principes d'octroi d'une part supplémentaire aux familles monoparentales et aux parents d'enfants handicapés, ainsi que le maintien de l'abattement de 15% sur le revenu fiscal de référence pour les couples disposant de deux salaires.

Concernant la petite enfance, sur la base d'une étude intitulée «action relative à la politique d'aide à la garde d'enfant du ministère de l'intérieur» réalisée par la société planète Publique et diffusée en fin d'année dernière, nous souhaitons travailler à l'optimisation du dispositif existant d'occupations de berceaux en crèches, à l'élargissement du dispositif des chèques emplois services universels, à la recherche d'un réseau d'assistantes maternelles dédié, adapté aux attentes et aux contraintes des personnels en matière de garde d'enfant.

Voilà succinctement résumées les conclusions et les préconisations que nous soutenons au titre des confédérations Force Ouvrière et CFDT.

Nous vous remercions, monsieur le Ministre de nous avoir consacré ce temps à l'écoute, nous remercions également l'ensemble des membres de notre assemblée et nous vous prions de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de séance.